

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIOUX

Séance du 28 octobre 2021

Nombre de membres

En exercice : 15

Votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit octobre à vingt heures trente Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

Date de la convocation:

20 octobre 2021

Présents : MM. Philippe SOULISSE, Jean-Michel MEGRAUD, François TURPIN, Daniel FAURE, Sylvain GOUGEON. Nicolas CHAUDET, Jean Joël BODIN, Stéphane BOUILLON.
Mmes Sylvie VIGNAUD, Gaëlle LUCAZEAU. Claude LOISEAU, Nathalie DUCHIRON, Nadège GERBIER.

Absents excusés : MM Benoît BRIDIER et Francis BONNIN.

Madame Nadège GERBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

IV CANTINE SCOLAIRE – Prix du repas des enseignantes et des enfants

Monsieur le Maire présente un récapitulatif du prix facturé pour un repas aux enfants ainsi que pour les enseignants dans les communes voisines. Il suggère au Conseil Municipal de maintenir le prix des repas servis aux enseignants et d'augmenter celui des enfants.

Après discussion,

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité

de maintenir à 4,85 € le prix du repas des enseignantes à la cantine de Rioux et de revaloriser à 2,40 € le prix du repas des enfants au 1^{er} janvier 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifié conforme

Le Maire, *Philippe SOULISSE*

